



[entrée](#)

Généralités :

- accueil
- Présentation de l'espèce
- Les maladies du pigeon
- Histoire du pigeonnier
- Histoire du pigeon voyageur
- Prolifération des pigeons de ville
- Dégâts des pigeons de ville

Moyens de contrôle de sa population :

- moyens barbares
- méthodes douces
- l'azacholestérol
- législation

Le pigeonnier de ville moderne :

- Son histoire en région parisienne
- avantages et inconvénients
- aspects financiers
- aspects pratiques

quelques photos de pigeonniers :

- Boulogne-Billancourt
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Chatillon
- Clamart
- Meudon
- Montrouge
- Paris
- Fontenay-sous-Bois
- Puteaux
- Sénat Paris
- en région parisienne
- en France, à l'étranger

[pétition\(s\) en ligne](#)

[livre d'or - vos commentaires](#)

[poster un commentaire au livre d'or](#)

LES CAGES PIÈGES

Parménide

*rien ne peut se transformer ;
rien ne naît de rien ;
tout a toujours existé ;
ce qui n'est rien ne peut devenir quelque chose ;
et, comme rien ne peut devenir autre chose, il n'y a guère
que l'être et l'éternel ;
donc nos sens sont voués à l'illusion*

MENU

cliquez sur les titres pour voir

[LES CAGES PIÈGES POUR PIGEONS](#)

[QUELQUES EXEMPLES](#)

[TÉMOIGNAGE](#)

[ALBERT 80 FRANCE plainte pour maltraitance.](#)

[MERIGNAC 33700 agglomération de Bordeaux plainte pour maltraitance.](#)

[AMIENS](#)

[Cages pièges posées dans la gare SNCF Versailles-Chantier](#)

LES CAGES PIÈGES POUR PIGEONS

LES FAITS

Les millions de pigeons tués chaque année en France sont la plupart du temps au préalable capturés pour être abattus ensuite. Ceux tués directement, donc sans être piégés, sont ceux tirés au fusil par les chasseurs dans les petits villages (phénomène marginal car tirer près des habitations s'avère dangereux et risqué pénalement) et ceux empoisonnés illégalement par les particuliers et aussi parfois les villes. Il existe deux techniques pour piéger les pigeons domestiques haretés en ville : le canon

lance filet et la cage de capture.

La technique du canon lance-filet étant trop visible par la population (et suscitant trop de protestations) on préfère maintenant la capture par cage piège. On les place partout en toute discrétion. Il est impératif qu'elles soient cachées du public et non accessibles : dans les clochers d'église, toits des bâtiments communaux, toits des immeubles privés (HLM, résidences), gares SNCF et métro, hôpitaux, musées nationaux, théâtres, etc. Bref un peu partout.

Comment ça marche ?

Les cages qui peuvent être de différentes dimensions fonctionnent toutes sur le même principe. On met beaucoup de graines à l'intérieur et aussi parfois un pigeon (appelant) qui vont attirer les pigeons du lieu. Ceux-ci entreront dans le dispositif pour picorer les graines mais ne pourront pas ressortir. Il en existe de différentes tailles et de différents équipements. Celles nues, sans rien à l'intérieur, mise à part les graines déposées au fond de la cage; celles où on a mis un dispositif sommaire pour abreuver les pigeons et pour finir celles tout équipées avec mangeoire et abreuvoir. Enfin, bien qu'en général les cages, de petites dimensions, soient mobiles il en existe dans le sud de la France qui sont fixes, de très grandes tailles et visibles par la population; c'est en fait plutôt des volières de capture.

Devenir des pigeons capturés.

Une fois à l'intérieur les oiseaux doivent attendre qu'on vienne les chercher pour les libérer. Ils seront entassés brutalement dans des cages de transport et puis gazés ou passés en chambre de décompression explosive. Certains sont étouffés sur place avec des sacs en plastique, d'autres assommés au gourdin (le gourdin est une méthode des chasseurs-piégeurs).

Ils peuvent attendre avant d'être sortis de la cage parfois une, deux, voire trois semaines! Quand on vient relever la cage en été, en période de forte chaleur, il n'est pas rare d'en trouver beaucoup de morts. Les oiseaux mourant par manque d'eau ou parce que cette eau est devenue viciée. En effet l'eau devrait être changée tous les jours et non tous les 5, 8, 10, 15 et 21 jours. Imaginez le bouillon de culture que cela doit être : une eau exposée en plein soleil (température de plus de 40 °) contenue dans récipients exposés au débris de plumes, fientes séchées qui volent dans l'espace exigü de la cage où les pigeons battent des ailes. Ne parlons même pas des cages sans aucun abreuvoir. Heureusement que parfois la pluie salvatrice inonde le fond des cages où les oiseaux boivent une eau mélangée avec leurs déjections entassées au sol (qui est bien sûr très sale car non nettoyé).

Le dispositif de capture n'est pas assez sélectif et d'autres espèces d'oiseaux peuvent entrer et se trouver piégées comme des tourterelles, des moineaux. Des pigeons voyageurs domestiques s'y font prendre aussi. Les tourterelles succombent très souvent aux coups de bec des pigeons entassés dans un espace minuscule et rendus ainsi agressifs.

Un phénomène généralisé

C'est la mode. Les dé pigeonneurs en posent partout et fabriquent leurs propres modèles. C'est rentable et puis ils les relèvent quand ils peuvent. Ils peuvent ainsi couvrir de vastes territoires de "chasse" s'ils groupent les moments de pose et de relevage. Rentabilité oblige! Tant pis pour les pigeons. Les donneurs d'ordre (les villes surtout) du moment que c'est caché ferment les yeux.

À chaque instant t des dizaines de milliers de pigeons sont en train de croupir un peu partout en France dans des cages pièges, souffrant de soif, attendant que leurs bourreaux veuillent bien venir les chercher pour leur donner la mort au moyen de méthodes elles aussi épouvantables.

Canon lance-filet

C'est un dispositif qui lance un filet plus ou moins grand sur un groupe de pigeons en train de manger des graines déposées exprès. Généralement pour capturer le plus de pigeons possible en une seule intervention les employés municipaux ou les gardiens d'immeuble déposent tous les jours, à heure régulière (le matin) et toujours au même endroit des grains de maïs et de blé pour y attirer des pigeons. Cet appâtage dure d'une à deux semaines. Quand le rassemblement des pigeons devient important, c'est alors que les dé pigeonneurs entrent en action.



MALTRAITANCE ILLÉGALE

Pour la plus part des modèles de cages, relever celles-ci passé un délai de 48 heures est illégal d'après la loi française (l'idéal est de 24 heures, c'est même une obligation pour les oiseaux sauvages comme les corneilles, pies, corbeaux, **capturés eux aussi avec des pièges spécifiques**). Seuls les très grands modèles, fixes (plus de 10 m2), pouvant distribuer une eau de boisson pendant plus longtemps sans être trop polluée, peuvent être relevés tous les 3 ou quatre jours sous réserve d'un traitement spécifique de l'eau et que d'autres espèces d'oiseaux ne se trouvent pas piégés aussi et tués par les pigeons.

ANIMAUX SAUVAGES

Bien que cela ne concerne pas les pigeons biset de ville, il est bon de rappeler la réglementation en vigueur concernant le piégeage des oiseaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement : (articles L. 427-8 et R. 427-13 à R. 427-17) - Arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement : Article 13 - Tous les pièges doivent être visités tous les matins, par le piégeur ou un préposé désigné par lui et à cet effet. Pour les pièges des catégories 3 et 4 de l'article 2 ci-dessus, cette visite doit intervenir au plus tard dans les deux heures qui suivent le lever du soleil. La mise à mort des animaux capturés doit intervenir immédiatement et sans souffrance. En cas de capture accidentelle d'animaux non visés par l'article L. 427-8 du code de l'environnement, ces animaux sont relâchés sur-le-champ.

Pourquoi ?

Pour les pigeons biset haretz libres des villes, sans propriétaires et considérés comme domestiques car ayant subi une modification génétique par l'homme, le fait de les capturer et de les détenir un certain temps change les choses (juridiquement parlant). En effet la personne qui dépose la cage devient propriétaire des oiseaux capturés. Et maintenant les textes de loi s'appliquent : c'est la fameuse catégorie des animaux domestiques ou apprivoisés ou tenus en captivité (c'est-à-dire domestiques ou sauvages détenus par leur propriétaire).

Et là tout change puisque que c'est les mêmes textes qui s'applique à la maltraitance de nos animaux de compagnie ou de nos animaux de ferme, à savoir le code Pénal dans ses articles R 654-1 et 521-1 et le Code rural dans son article R215-4 ainsi rédigé : *I.-Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe, le fait pour toute personne qui élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou en captivité : 1° De les priver de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques propres à leur espèce et à leur degré de développement, d'adaptation ou de domestication ; 2° De les laisser sans soins en cas de maladie ou de blessure ; 3° De les placer et de les maintenir dans un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison de son exigüité, de sa situation inappropriée aux conditions climatiques supportables par l'espèce considérée ou de l'inadaptation des matériels, installations ou agencements utilisés, une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents.*

D'ailleurs le gouvernement analyse les choses comme cela et l'a même plusieurs affirmé au parlement au disant que les articles du code pénal réprimandant les actes de maltraitance et de cruauté sur les animaux s'appliquent aux pigeons biset domestiques de ville capturés. **Voir cette plainte pour consulter les textes**

Si en raison d'une période de relevage trop longue un pigeon voyageur (espèce domestique protégée) meurt le dépigeonneur s'expose à une amende :

LOI no 94-508 du 23 juin 1994 relative à la colombophilie

NOR: INTX9200041L

Seront punies d'une amende de 25 000 F

....

Les personnes qui auront sciemment capturé ou détruit, tenté de capturer ou de détruire des pigeons voyageurs ne leur appartenant pas.

Si des oiseaux sauvages d'autres espèces meurent tués par les pigeons ou de soif, de faim ou autre, en raison de la non spécificité du piège ou parce que la cage est relevée peu souvent le dépigeonneur peut être aussi sanctionné par la loi.

voir :

Destruction d'espèces protégées et détention abusive d'espèces sauvages : code de l'environnement article L415-3.

Moyen de chasse interdit : code de l'environnement article L428-5.

QUELQUES EXEMPLES

TRÈS GRANDES CAGES

Cage de 5 m² ou plus (de 6, 8, 12, 16 m²)

Elles peuvent contenir plus de 100 pigeons. Elles sont relevées au mieux une fois par semaine mais parfois tous les quinze jours ou trois semaines (voire un mois!). Elles ne sont pas protégées du soleil ni de la pluie.



Toulouse (Tri des Sept Deniers) vue d'ensemble



Toulouse (Tri des Sept Deniers) plus près



Toulouse (Tri des Sept Deniers) pigeon mort par manque d'eau?
cliquez sur l'image



Toulouse (Tri des Sept Deniers) entrées non sélectives
d'autres espèces d'oiseaux peuvent se trouver piégées
cliquez sur l'image



Toulouse (Grand Ramier)
un moineau semble piégé - la tourterelle, elle, ne peut sortir
cliquez sur l'image

PETITES ET MOYENNES CAGES

Cage de 0,6 à 3 m²

Elles peuvent contenir plus de 40 pigeons. Elles sont relevées au mieux deux fois par semaine mais parfois toutes les une, deux ou trois semaines. Elles ne sont pas protégées du soleil ni de la pluie.



**Place Denfert-Rochereau à Paris près des catacombes
cage posée sur le toit d'un quai de métro**



**Place Denfert-Rochereau à Paris près des catacombes
sans eau en plein soleil**



Albert (80) pigeons détenus sans eau pendant 9 jours
cliquez sur l'image



Mérignac (agglomération de Bordeaux)
Pigeons exposés en plein été au soleil (plus de 50 ° Celcius)
pendant 6 jours. L'entreprise de dépiageonage passant tous les quinze jours
cliquez sur l'image

TÉMOIGNAGE

D'UN EMPLOYÉ D'UNE IMPORTANTE ENTREPRISE DE DÉPIGEONNAGE

TRANSPORT

Les oiseaux sont placés dans des cages en plastique spéciales à deux compartiments.

Un compartiment est prévu pour 20 pigeons maxi et l'autre 30 maxi.

Ces cages ont des barreaux. Les pigeons, quand les compartiments sont surchargés et c'est très souvent le cas, dans une cage prévue pour 50 on peut en mettre 70 voir plus en tassant, arrivent à passer leur tête ou des ailes à travers les barreaux. En période de "surchauffe" où les gars sont pressés, ils entassent à la va-vite les cages dans la camionnette de transport, les cages mises à l'horizontal mais aussi parfois à la verticale !

La camionnette chargée à bloc. Au moment donc du chargement, pendant ces périodes critiques, il est courant que des pigeons soient tués par ce chargement : leur tête, ou cou écrasé car il dépasse par les barreaux, leur aile brisée, etc.

Les agents pour le transport mettent ensemble les pigeons vivants et ceux morts ramassés dans les cages pièges.

En période de grande chaleur (courant dans la région) ils ont consigne de ne mettre que 15 à 20 pigeons par cage pour le transport car le véhicule n'a pas d'aération. Ce qu'ils ne font jamais. Il est là aussi courant que des pigeons puissent mourir à cause de la chaleur.

En effet les animaux ne sont jamais tués dans la camionnette. Mais toujours transportés dans les locaux de XXXXX. En cas de relèvement des cages à des distances éloignées comme XXXXX, les pigeons entassés dans la camionnette non ventilée, en pleine chaleur attendent 24 heures pour être tués (par ex : ramassage lundi après midi et retour mardi matin et euthanasie mardi après midi.)

LES CAGES PIÈGES

Ce sont de grandes cages d'un volume d'environ 0,6 m3

Elles sont relevées soit 2 fois par semaine (XXXXX et sa banlieue) ou une fois tous les quinze jours pour les lieux éloignés comme XXXXX.

De l'eau et des graines sont placées à l'intérieur.

Elles peuvent contenir, au moment du ramassage jusqu'à plus de 60 oiseaux. Parfois on y trouve enfermées des tourterelles souvent tuées par les pigeons. Le personnel a consigne de les relâchées. Il est courant de trouver des pigeons morts de faim ou de soif (cages en plein soleil). Parfois on y trouve 40 à 50 pigeons morts au moment de la relève.

AMIENS

Lettre envoyée par l'association Stéphane Lamart

SA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE D'HLM - SIP
561 720 939 R.C.S. Amiens
13, place d'Aguesseau
80 000 Amiens

Objet : pigeons biset marrons capturés par AVIPUR

Le 26 août 2009 envoi en recommandé avec accusé de réception

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous sommes une association de protection des animaux domestiques ou sauvages déclarée depuis plus de cinq ans. Nous avons appris que vous faites capturer les pigeons biset de votre parc locatif. En effet le Courrier Picard a publié le 22 juillet 2009 un article **ÉTOUVIE, Les pigeons font encore parler d'eux** : où nous avons lu :

Il y a de plus en plus de pigeons, ce n'est pas normal. Pourquoi les mettre dans des cages si petites. Il faudrait faire quelque chose. Qu'est ce qu'ils vont devenir ? », tonne une habitante.....Conscient de ce problème, la SIP mène, depuis trois semaines, une campagne de "dépigeonnisation....Pour lutter contre cette invasion, la SIP via une société prestataire, Avipur, capture les pigeons en les attirant dans les cages. Une relève est effectuée toutes les semaines. Durant cette période, les pigeons sont nourris et ont de l'eau à disposition. À la question de savoir que deviennent les pigeons une fois capturés dans la cage, la réponse du bailleur social est sans ambiguïté. « Conformément à ce que nous contraint la réglementation, ils sont euthanasiés ». Concrètement, ils sont capturés et gazés au CO2 puis incinérés (équarrissage). Selon la SIP, ce procédé est sans douleur et n'entraîne pas de stress animal. Quant aux pigeons voyageurs capturés, qui sont protégés, le bailleur social annonce qu'ils sont relâchés. Concernant les cages jugées trop petites, la SIP met en avant l'impossibilité technique. « Les skydoms, les trappes qui permettent d'accéder aux terrasses des immeubles ne sont pas assez larges pour laisser passer des cages plus grandes ». Aujourd'hui, la SIP envisage d'entamer des campagnes de captures régulières tant que les besoins s'en feront sentir.

Nous tenons à vous signifier que nous avons déjà porté une plainte le 3 juillet 2009 contre AVIPUR pour des pratiques similaires à savoir cages exigües relevées toutes les semaines, en plein soleil (température possible de plus de 50 degrés) sans eau ou avec des dispositifs inefficaces pour abreuver les pigeons. Pour prendre connaissance de cette plainte et du bien-fondé juridique de notre action (pratique illégale) consultez donc cette page web :

<http://cousin.pascall.free.fr/opsom.html>

Le gaz carbonique fait souffrir les oiseaux et AVIPUR ment. Pour vous en convaincre consultez notre documentation : <http://cousin.pascall.free.fr/abattage.html#gaz> .

Les entreprises de dépigeonnage mentent en prétendant que leurs méthodes sont efficaces et en plus maltraitent les animaux à tous les stades du processus de capture-transport-euthanasie en employant du personnel non qualifié, en faisant n'importe quoi et en se vantant de ne jamais être contrôlés par les services vétérinaires; un scandale qui doit cesser. On se croirait dans un pays sous-développé; Vive la France!

Vous voilà donc prévenu sur l'illégalité des cages pièges du groupe AVIPUR et nous vous conseillons donc de ne plus utiliser ces procédés (inutiles) car votre responsabilité pénale pourrait être engagée. Songez donc aux méthodes alternatives! Tuer les pigeons ne sert à rien (sauf à engraisser les entreprises de dépigeonnage), les meilleurs spécialistes vous le diront.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, notre plus parfaite considération.

Pascal Cousin, Administrateur de l'association

PRESSE Courrier Picard

Mercredi 22 Juillet 2009

ÉTOUVIE

Les pigeons font encore parler d'eux

Des habitants se plaignent, depuis longtemps, de la prolifération des pigeons. Pour tenter d'inverser cette tendance, la SIP a entamé une campagne de capture. Les procédés employés ne sont pas du goût de tous.

Il y a des sujets qui ne laissent pas indifférents et les pigeons en font partie. Depuis trois semaines, des habitants du quartier se plaignent du sort réservé à ces oiseaux qui se retrouvent sur les toits de certains immeubles dans des cages à lapins.

D'autres, plus chanceux, ont pris position, depuis très longtemps, dans des entrées de caves. Une situation que déplorent certains habitants. « Il y a de plus en plus de pigeons, ce n'est pas normal. Pourquoi les mettre dans des cages si petites. Il faudrait faire quelque chose. Qu'est ce qu'ils vont devenir ? », tonne une habitante.

« Si tout le monde ne leur donnait pas à manger, on n'en serait peut-être pas là. Pourquoi voulez-vous qu'ils aillent manger ailleurs », fait remarquer un habitant qui dans le fond n'a pas tort.

Une situation d'autant plus préoccupante pour Gérard Tillier, vice-président de la Concorde d'Amiens (société colombophile d'Amiens), qu'il met en avant la sécurité publique. « Il faut tous les attraper car 98 % d'entre eux sont malades ». Et propose une solution qui paraît toute simple : « Pour arrêter cette prolifération, il faut simplement secouer les œufs ou les piquer avec une aiguille ».

Conscient de ce problème, la SIP mène, depuis trois semaines, une campagne de "dépigeonnisation".

Une campagne qui prend fin cette semaine mais qui reprendra quand les besoins s'en feront de nouveau ressentir. « Suite aux réclamations de locataires ayant leur voiture, leur toiture ou leurs fenêtres souillées ». Pour lutter contre cette invasion, la SIP via une société prestataire, Avipur, capture les pigeons en les attirant dans les cages. Une relève est effectuée toutes les semaines.

Durant cette période, les pigeons sont nourris et ont de l'eau à disposition. À la question de savoir que deviennent les pigeons une fois capturés dans la cage, la réponse du bailleur social est sans ambiguïté. « Conformément à ce que nous contraint la réglementation, ils sont euthanasiés ».

Concrètement, ils sont capturés et gazés au CO2 puis incinérés (équarrissage). Selon la SIP, ce procédé est sans douleur et n'entraîne pas de stress animal. Quant aux pigeons voyageurs capturés, qui sont protégés, le bailleur social annonce qu'ils sont relâchés. Concernant les cages jugées trop petites, la SIP met en avant l'impossibilité technique. « Les skydoms, les trappes qui permettent d'accéder aux terrasses des immeubles ne sont pas assez larges pour laisser passer des cages plus grandes ». Aujourd'hui, la SIP envisage d'entamer des campagnes de captures régulières tant que les besoins s'en feront sentir.

De notre correspondant CHRISTOPHE NIOPEL



Dernière mise à jour : 01/27/2018 05:24:43
url : <http://cousin.pascal.free.fr/cage.html>